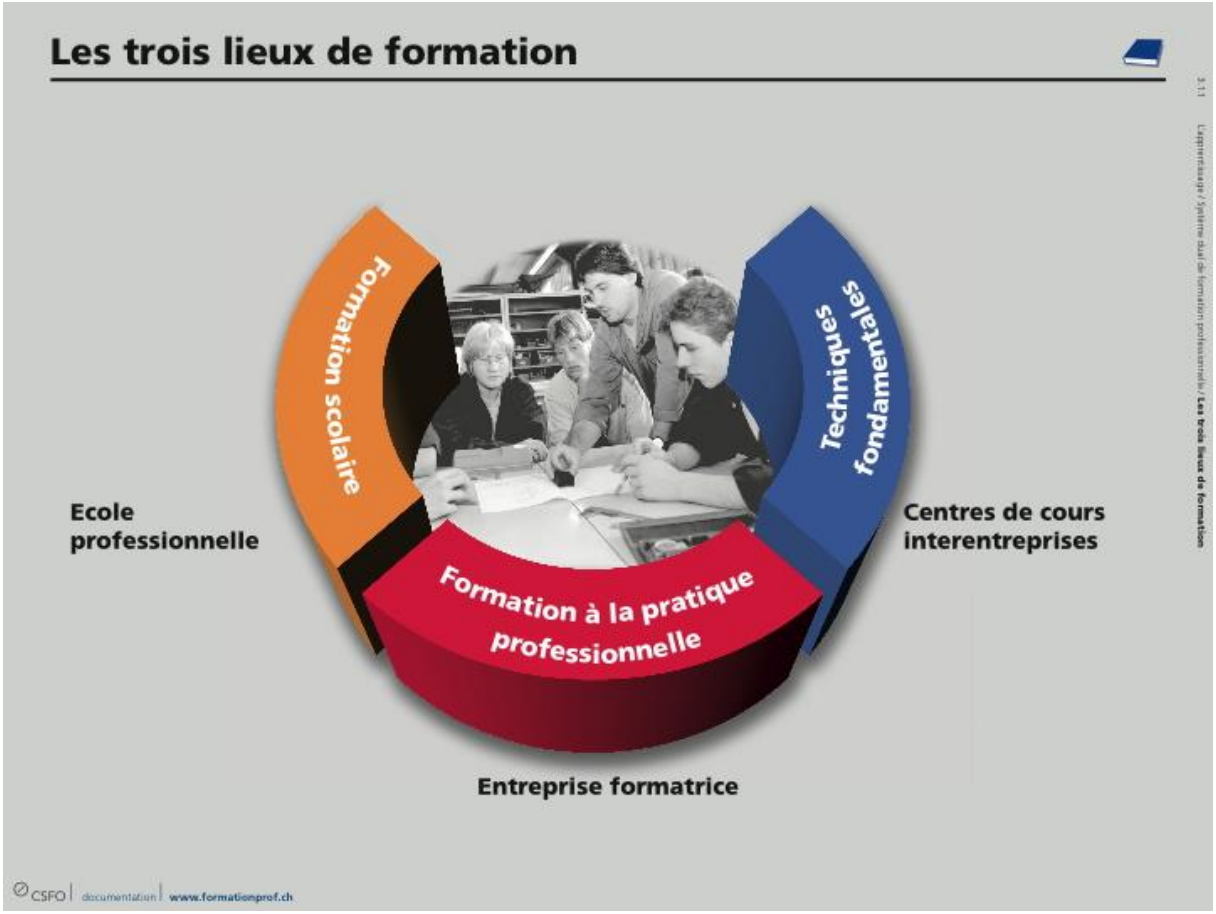
L'apprentissage, trois lieux de formation



La formation professionnelle initiale, couramment appelée apprentissage, est la plus fréquemment choisie par les jeunes en Suisse. Combinant formation pratique et enseignement théorique, l'apprentissage débouche sur un titre reconnu et apprécié dans toute la Suisse.

- L'attestation fédérale de formation professionnelle initiale (AFP) est décernée au terme d'un apprentissage de 2 ans.
- Le certificat fédéral de capacité (CFC) est décerné au terme d'un apprentissage de 3 ou 4 ans.

Si vous choisissez la formation professionnelle initiale, vous fréquenterez trois lieux de formation:

1. L'entreprise formatrice (firme commerciale, magasin, hôpital, entreprise de la construction, restaurant, garage, etc.)

Dans l'entreprise où vous travaillerez suivant les horaires habituels, vous exécuterez des tâches simples au début, puis de plus en plus complexes au fil du temps. Vous apprendrez les activités pratiques du métier choisi (gestes, utilisation d'outils et de machines, services à la clientèle, etc.), tout en bénéficiant de l'accompagnement et du soutien d'un formateur ou d'une formatrice, de collègues et d'autres apprentis.

Vous passerez 3 à 4 jours dans l'entreprise, par exemple du lundi au mercredi et le vendredi. En tant que collaborateur ou collaboratrice de plus en plus efficace, vous recevrez un salaire d'apprenti-e dont le montant, variable d'une année à l'autre et d'un métier à l'autre, se situe dans une fourchette allant de CHF 400.- à CHF 1600.-. Vous aurez droit à 5 semaines de vacances.

2. Les cours interentreprises

Les entreprises qui offrent des produits et des services semblables ont aussi des techniques de travail et des procédures similaires. Chaque métier s'appuie sur un socle d'aptitudes pratiques de base. Vous acquerrez ces compétences dans votre entreprise formatrice, bien sûr, mais aussi dans le cadre des cours interentreprises (CIE). Vous fréquenterez les CIE pour des journées de cours isolées durant l'année, ou par blocs, le plus souvent dans un centre de formation régional. Les CIE sont gratuits.

3. L'école professionnelle

Vous vous rendrez 1 ou 2 jour(s) par semaine (cela représente entre 8 et 15 heures de cours) à l'école professionnelle pour acquérir les connaissances théoriques propres à votre métier. Vous approfondirez également vos acquis dans des disciplines fondamentales, notamment les langues et la culture générale (politique, droit, citoyenneté, culture, technique, économie, argent et consommation, culture et société, assurances, etc.). L'enseignement se déroule dans les écoles professionnelles de votre région et il est gratuit. Une participation financière peut être demandée pour le matériel scolaire ou des excursions, par exemple.

Vous suivrez l'enseignement des connaissances professionnelles dans des salles spécialement aménagées: atelier, laboratoire, salle informatique, etc. Pendant ces cours fortement orientés vers la pratique, vous apprendrez les aspects techniques propres à votre métier. A l'école professionnelle, vous aurez des devoirs; une partie de votre temps libre sera consacré à répéter la matière enseignée. Vous vous préparerez en outre à des tests notés, dont les résultats comptent dans l'évaluation finale.

L'apprenti-e qui rencontre des difficultés à suivre l'enseignement professionnel et obtient des notes insuffisantes aux tests peut bénéficier de cours d'appui.